



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marine

Question écrite n° 85489

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'état d'anxiété que peuvent ressentir les marins lors de missions prolongées en mer. Il lui demande quels dispositifs de suivi psychologique existent pour les marins.

Texte de la réponse

Soucieux de venir en aide aux militaires qui présenteraient une souffrance d'ordre psychologique, le ministère de la défense a mis en place un ensemble complet de mesures de soutien et de prise en charge, s'articulant autour d'une surveillance permanente et d'une capacité d'intervention en cas de besoin. Les militaires de la marine nationale, à l'instar de l'ensemble des militaires français, bénéficient ainsi d'un dispositif permanent de prise en charge, notamment avec le suivi médical annuel, réalisé par un médecin du service de santé des armées (SSA). Cette surveillance permet de détecter les troubles psychologiques qui auraient échappé au commandement. Les médecins d'unité et leur personnel sont formés et sensibilisés à ces questions en toute situation. Cette visite systématique est l'occasion d'un bilan de santé tant physique que psychique, orienté en fonction des emplois tenus et des demandes exprimées. Par ailleurs, chacun des neuf hôpitaux d'instruction des armées dispose d'un service de psychiatrie en mesure de prendre en charge tout militaire qui en ferait la demande, spontanément ou par l'intermédiaire de son médecin d'unité. Chacune des trois armées dispose, en outre, d'une cellule de soutien psychologique en mesure d'apporter son aide aux militaires qui présenteraient des souffrances psychologiques. Ainsi, la marine nationale dispose d'un service local de psychologie appliquée, dirigé par un médecin chef des services spécialiste en psychiatrie des hôpitaux des armées et composé d'officiers de marine psychologues cliniciens. Ils sont en mesure de prendre en charge tout marin qui le souhaite et d'intervenir directement à la demande du commandement. Le SSA est systématiquement impliqué dans le déclenchement et le déroulement de ces interventions auxquelles s'associent toujours des personnels médicaux ou paramédicaux de ses hôpitaux. Une graduation du niveau des interventions est ainsi réalisée selon les circonstances et l'évaluation des besoins.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85489

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8425

Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 9997